

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Objet : Affectation du résultat 2025.****Nombre de membres**

En exercice :	12
Présents :	09
Représentés :	00
Absents excusés :	03
Votants :	09

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à quatorze heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 12 mai 2026 s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Sylvie Perraud, membre élu.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN – Marjolaine DE LECLUSE – Nicole MARCHAIS – Sylvie PERRAUD – Arlette PEYTOUR – Marie-Claude ROCUET – Elsa THOMA – MM Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ – Jean-Claude GILARDI.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE :**MME Kahina ANDRADE
MME Salla MOREAU
M Xavier MAHE

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Sylvie Perraud.

Le Maire certifie sous sa responsabilité**le caractère exécutoire de cet acte**

La liste des délibérations a été affichée en mairie le 22 mai 2026 et publiée sur le site internet de la mairie le 26 mai 2026.

Accusé de réception de la télétransmission par la préfecture des Yvelines ci-dessous.

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 123-4 et suivants ;
VU le code général des collectivités territoriales ;
CONSIDÉRANT les résultats de l'exercice 2025 ;
CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil d'administration de décider de l'affectation de ce résultat ;

**Après avoir adopté le Compte Financier Unique de la commune pour l'exercice 2025 ;
Entendu l'exposé de Madame Sylvie Perraud,
Le conseil d'administration,**

CONSTATE un résultat de clôture « fonctionnement » de l'exercice 2025 d'un montant de **156 132.35 €**
CONSTATE un résultat de clôture « investissement » de l'exercice 2025 d'un montant de **10 494.31 €**

DECIDE l'affectation du résultat constaté de la façon suivante :
FR 002 résultat reporté **156 132.35 €**

DIT que les crédits ainsi affectés seront repris au budget supplémentaire 2026 du Centre Communal d'Action Sociale ;

DIT que la liste des délibérations examinées en séance du conseil d'administration sera publiée sur le site internet de la commune, et qu'une ampliation de la délibération sera adressée au préfet des Yvelines.

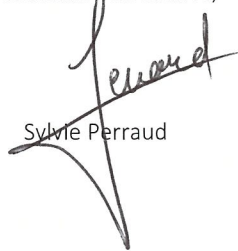
DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 09
POUR : 09
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Les Loges-en-Josas, le 27 mai 2026.

Le Secrétaire de séance,


Sylvie Perraud



La Présidente de séance,


Caroline DOUCERAIN

REÇU EN PREFECTURE

le 28/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-2678 03062-2026 0521-CA_2026_009

Mairie • 2, Grande Rue • 78350 Les Loges-en-Josas